

**ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES
ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT
DÉCISION DÉFINITIVE CONSÉCUTIVE À UN REFUS**

notifiée au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid ou du Protocole de Madrid

I. Office qui notifie la décision définitive: **Office de la propriété industrielle de la République tchèque
Antonína Čermáka 2a, 160 00 Praha 6
République tchèque**

II. No de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive: **1347959**
No de l'enregistrement de base: **233622**

III. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive:
BIOVICO
Spółka z ograniczona
odpowiedzialnoscia, PL-81-340 Gdynia, PL

IV. ☐ La marque est refusée pour tous les produits et/ou services
☐ La marque est protégée pour tous les produits et/ou services
☒ La marque est admise pour les produits et/ou services suivants:

Voir annexe

V. Date à laquelle la décision définitive a été prononcée: **20.08.2018**
Date à laquelle la décision est devenue définitive: **25.09.2018**
Référence de l'Office No: **246743**

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifie la décision définitive:



La marque No **1347959** est admise pour les produits et/ou services suivants:

Classe 1 – Tous les produits dans cette classe.

Classe 3 – Tous les produits dans cette classe.

Classe 5 - Produits pharmaceutiques; agents et préparations à usage médicinal obtenus à partir d'algues, de poissons et d'autres animaux aquatiques; bains médicinaux, herbicides; nourriture à usage médicinal; pansements; racines médicinales; algues et autres fruits de mer à usage médicinal pour êtres humains et animaux; préparations d'oligo-éléments pour êtres humains et animaux; compléments alimentaires minéraux et vitaminés; herbes et algues à usage médicinal; compléments d'apport alimentaire d'enzymes pour gâteaux; tous ces produits étant élaborés conformément aux réglementations sur l'agriculture biologique.

Classe 29 - Protéines utilisées en tant qu'additifs alimentaires; poissons et autres animaux aquatiques non vivants; nourriture à base de poissons et d'autres animaux aquatiques; plantes aquatiques à usage alimentaire, et nourriture et produits à base de ces dernières; viande et produits et plats à base de viande; fruits et légumes, congelés, séchés et transformés par d'autres moyens; denrées alimentaires à base de fruits et de légumes; bouillons et préparations pour leur fabrication; gelées comestibles; nids d'oiseaux comestibles; fruits des bois et champignons transformés et plats à base de ces derniers; œufs et produits et plats à base d'œufs; lait et produits de crèmerie; produits à boire à base de lait ou se composant majoritairement de lait, huiles et graisses comestibles; fruits à coque préparés; pâté de foie; pectine à usage culinaire; soupes; jus de légumes ainsi qu'extraits végétaux pour la cuisine; préparations pour la confection de potages; pâtes de légumes et viande; gélatine alimentaire; produits alimentaires à base de mélanges d'ingrédients compris dans cette classe, tous ces produits étant élaborés conformément aux réglementations sur l'agriculture biologique.

Classe 30 - Aromatisants pour nourriture et produits à boire; produits de boulangerie, confiseries et pâtisseries; chocolat, produits et produits à boire à base de chocolat; sucre; levures; essences pour produits alimentaires, à l'exception d'essences volatiles et huiles essentielles; glucose à usage culinaire; additifs de gluten à usage culinaire, thé et boissons à base de thé, thé et boissons à base de thé; farine et produits à base de farine; glaces alimentaires; sandwiches, cacao; café; produits et produits à boire à base de café; préparations végétales remplaçant le café; glace pour boissons; mayonnaise; miel; muesli; moutarde; infusions à usage alimentaire; vinaigre; épices; produits céréaliers; flocons de maïs; sauces pour plats et desserts; sel pour la conservation de nourriture; sel de table; amidon à usage alimentaire; agents liants pour crèmes glacées; édulcorants; sushis; eau de mer pour la cuisine; épaississants pour denrées alimentaires, plats compris dans cette classe et ingrédients pour leur préparation non compris dans d'autres classes; herbes potagères conservées; aromatisants pour l'alimentation à base d'algues, de poissons et d'autres animaux aquatiques, tous ces produits étant élaborés conformément aux réglementations sur l'agriculture biologique.

Classe 32 - Produits à boire sans alcool; bières; produits à boire à base de bière; eau potable; extraits de fruits sans alcool; essences pour la fabrication de produits à boire; pastilles et poudres pour produits à boire; nectars et jus de fruits et de légumes; sirops pour produits à boire; préparations pour la confection de produits à boire, tous ces produits étant élaborés conformément aux réglementations sur l'agriculture biologique.

Classe 35 – Tous les services dans cette classe.

Classe 44 – Tous les services dans cette classe.